

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 2 Avril 2012

0 250 500 m
Echelle : 1/20000ème



Source : Ville de Meylan
Date : Mars 2012

Auteur : A. FAIVRE
Service : DAUST - SIG

Carte de mixité sociale selon l'article R.123-12-4° f) du Code de l'Urbanisme



Secteur 1 : Sur les tènements fonciers d'une superficie supérieure à 4000 m² (avant division datant de moins de 10 ans) ou pour les programmes de plus de 10 logements :
. 25% de logements locatifs sociaux et 10% de logements en accession sociale à la propriété
ou
. 35% de logements locatifs sociaux pour les opérations de moins de 20 logements



Secteur 2 :
. 30% de logements locatifs sociaux et 11% de logements en accession sociale à la propriété

